

## Huissier radié -> peut-il tjrs être syndic pro?

Par mbb, le 17/10/2009 à 14:54

Bonjour,

Le syndic de notre copropriété vient d'être condamné pour une affaire d'escroquerie (prison avec sursis) et, en conséquence il sera radié (il ne l'est pas encore car il a réussi à obtenir un délai pour l'inscription au casier judiciaire). J'aurais aimé savoir s'il pourra continuer à exercer sa fonction de syndic professionel après cette radiation (qui nécessite une garantie financière... pour quelqu'un qui a soutiré de l'argent...).

Toutes les réponses apportées pourront m'être utile.

Merci.